

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du vingt-six mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick GOURDES, Maire.

Présents : : M. GOURDES, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme DEBRAY, M. FORTEAU, Mme BESSON, Mme JOURDAINNE, M. PERCHERON, Mme VILLERY et M MARSAUD.

Pouvoir : --

Absents excusés : Mme ROLLAND, M. AGUILLON.

Absents : M. MANANT, M. LAISNEY

Ils forment la majorité des membres en exercice. La séance a été publique. En vertu de l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LE BRAS Yvonne a été élue secrétaire de séance.

Délibération 2024/006 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans les conditions susvisées, aux agents qui remplissent les conditions pour y prétendre.

Délibération 2024/007 - Approbation du compte de gestion ex 2023 Assainissement (budget miroir), M 49 et dissolution

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion d'assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2023 et la dissolution du budget d'assainissement.

Délibération 2024/008 - Approbation du compte de gestion ex 2023 - Comptabilité COMMUNE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Délibération 2024/009 -Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire, n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

Délibération 2024/010 - Affectation des reports comptables 2023 sur les comptabilités 2024-Commune :

Considérant que les résultats Commune issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2022	276.874,75 €
Déficit de fonctionnement année 2023	- 16.435,80 €
Total Excédent de fonctionnement	260.438,95 €
Excédent d'investissement reporté 2022	59.170,67 €
Déficit d'investissement année 2023	- 16.530,35 €
Total Excédent d'investissement	42.640,32 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2023 s'établissent

Dépenses d'investissement reportées	154.573,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde Négatif	154.573,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	154.573,00 €
--------------------------	--------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de

Affectation minimale au compte R 002	148.506,27 €
Affectation minimale à la section d'investissement au compte R 1068	111.932,68 €

Délibération 2024/011 - Approbation du tableau des subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions	Imputation comptable	Montant pour 2024
Comité des Fêtes de Saussay	65748	1 200 €
Pêche et Pisciculture La Goujonnette Fraternelle 28260 OULINS	65748	150 €
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Anet	65748	150 €
Prévention routière	65748	150 €
Novagym La Couture Boussey	65748	75 €
Judo Alliance Competit'Eure La Couture Boussey	65748	150 €
Centre de Santé Houdan	65748	250 €
Resto du cœur	65748	150 €
AICSE (épicerie sociale 28410 BU)	65748	150 €
Enveloppe Globale pour sinistres ou subv. diverses (A délibérer)	65748	1 575 €
TOTAUX		4 000 €

Délibération 2024/012 - Vote des taux des taxes pour l'année 2024

En raison des dépenses énergétiques supportées par le budget communal, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (9 votes favorables et 1 abstention), décide pour l'année 2024, d'augmenter de 3% les taxes comme suit :

Taxe foncière (bâti)	39,64 %
Taxe foncière (non bâti)	28,10 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	8,63 %

Délibération 2024/013 - Vote du budget primitif 2024

Le Maire entendu, le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le budget primitif 2024, qui s'équilibre à la somme de 1.084.550,75 € Euros en section de fonctionnement, et à la somme de 745.170,39€ Euros en section d'investissement.
- Approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Adopte le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

Délibération 2024/014 - Demande d'aide dans le cadre du plan Eglises et petits patrimoines remarquables

Il est nécessaire d'effectuer la reprise d'enduit sur les soubassements extérieurs de l'église ainsi que la mise en œuvre de plaquettes de briques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réalisation des travaux à l'église pour un montant de 4.512,17 € HT.
- SOLLICITE à cet effet une subvention de 1.353,65 € HT du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du plan Eglises et petits patrimoines remarquables.

Délibération 2024/015 - Rythmes scolaires : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire (4 jours d'école par semaine)

Le conseil municipal, à l'unanimité SE PRONONCE pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Affiché le 18 avril 2024

Le Maire,

Patrick GOURDES